

MES PEDI' TRUCS



LE PLUS IMPORTANT, C'EST MOI !



Le pédibus, c'est quoi ?

C'est un ramassage scolaire piéton, encadré tout au long de l'année scolaire par des accompagnateurs municipaux, le matin et le soir.

Le pédibus est réservé aux enfants des classes élémentaires.

L'inscription se fait en mairie.



MON LIVRET



Appartient à

Mairie : 04.50.34.60.22

A prévenir pour tout changement

CHARTRE ENFANT

Je marche donc je suis...

Je m'engage à respecter les consignes suivantes :

- 😊 Arriver à l'heure à l'arrêt
- 😊 M'équiper en fonction de la météo
- 😊 Porter mon brassard
- 😊 Marcher calmement
- 😊 Respecter les accompagnateurs
- 😊 Respecter le code de la route
- 😊 Etre attentif à ce qui se passe autour de moi
- 😊 Prévenir les accompagnateurs si je sais que je ne rentre pas avec eux



Si je ne respecte pas les règles de bonne conduite, j'aurai un blâme. Au bout de 3 blâmes je serai exclu(e) du pédibus

J'ai les yeux et les oreilles grands ouverts

Je regarde à gauche et à droite avant de traverser

Je traverse sur le passage pour piétons

Je ne traverse que lorsque les voitures sont arrêtées et que la voie est libre

Signature enfant

CHARTRE DES PARENTS

Le pédibus est la première activité collective qui démarre la journée de mon enfant

Je m'engage à :

- 😊 Arriver à l'heure à la station pédibus
*Le pédibus fonctionne comme un vrai bus
On n'attend pas les retardataires*
- 😊 Respecter le planning d'inscription de mon enfant
- 😊 Habiller mon enfant en fonction de la météo
- 😊 Etre responsable du comportement de mon enfant
- 😊 Toute absence ou changement de planning en cours d'année doivent être signalés en mairie
- 😊 Etre responsable de mon enfant sur le chemin de la maison jusqu'à l'arrêt et le soir de l'arrêt au domicile
- 😊 Ne pas mettre en doute la parole des accompagnateurs et à respecter leur décision si mon enfant reçoit un blâme
- 😊 Venir récupérer mon enfant à l'école en cas de sortie scolaire exceptionnelle
- 😊 Faire un trajet une fois dans l'année avec le pédibus et mon enfant

Signature parent(s)

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE



Le pédibus fonctionnera en tout temps excepté en cas d'alerte météorologique lancée par les services de la Préfecture.

La mairie garantit que les lignes sur lesquelles sont encadrés les enfants ont fait l'objet d'une analyse en terme de **sécurité**.

Les enfants participant au pédibus sont placés sous la surveillance d'agents employés par la commune, formés à la sécurité par les policiers municipaux.

Les accompagnateurs s'assurent que les enfants restent groupés le long du trajet, ne courent pas, empruntent en priorité les trottoirs, traversent aux passages piétons, s'arrêtent à chaque station pédibus ainsi que devant chaque passage piéton dans l'attente du signal autorisant la traversée de la chaussée.

La commune n'est responsable des enfants que pendant le trajet entre l'arrêt pédibus et l'entrée de l'école. Elle ne saurait être tenue responsable des accidents survenus avant ou après la prise en charge par les accompagnateurs.

C'est pourquoi, il est vivement recommandé aux parents d'accompagner leurs enfants à l'arrêt pédibus et d'attendre avec eux le passage du groupe.

Le Maire
Bertrand MAURIS-DEMOURIoux